

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS



Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

RÉUNION DU 24/05/2022

Président : M. MATILI

Présent(s) : MM. BAULAY - SUZAN

Article 18. - **Délégués Officiels.**

Conformément à l'article 19, alinéa 3, 4, 5 et 6 du R.S.G. du District des Hauts-de-Seine.

À partir des 1/4 de finale des délégués sont obligatoirement désignés et les frais sont à la charge du club visiteur

Journée 28 & 29 MAI 2022

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
28/05/2022	U 14	D1	23428822	ASNIERES FC 1	GENNEVILLIERS CSM	2 CLUBS
28/05/2022	U 14	D2	23428912	PUTEAUX CSM	ANTONY FOOT 2	2 CLUBS
28/05/2022	U 14	D4	23429117	VILLE D'AVRAY US 1	BOURG LA REINE 1	2 CLUBS
28/05/2022	SENIORS	D4	23430835	VANVES STADE 2	MALAKOFF USM 2	2 CLUBS
29/05/2022	SENIORS	D1	23430428	PLESSIS ROBINSON FC 2	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS
29/05/2022	SENIORS	D1	23430429	VILLE D'AVRAY US 1	NEUILLY OLYMPIQUE 1	2 CLUBS
29/05/2022	SENIORS	D1	23430430	ST CLOUD FC 1	MONTRouGE FC 2	2 CLUBS
29/05/2022	SENIORS	D4	23430838	VILLENEUVE LA GAREN 2	CHEMINOTS OUEST 1	2 CLUBS
29/05/2022	U 18	D1	23431231	NEUILLY OLYMPIQUE 1	SURESNES JS 1	2 CLUBS
29/05/2022	U 18	D1	23431232	ISSY LES MX FC 3	BAGNEUX COM 1	2 CLUBS
29/05/2022	U 18	D3	23432213	VOLTAIRE CHATENAY 1	LEVALLOIS SC 1	2 CLUBS
29/05/2022	U 18	D2	23431592	CLICHY S/SEINE US 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
29/05/2022	U 16	D1	23433596	COURBEVOIE SPORTS 1	GENNEVILLIERS CSM	COURBEVOIE
28/05/2022	FUTSAL	COUPE	24521878	PUTEAUX FUTSAL	NEUILLY FC	2 CLUBS